



# Assemblée générale

Distr. limitée  
16 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

### Deuxième Commission

Point 39 b) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes  
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :  
assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

**Égypte, Éthiopie, Irlande, Libéria, Luxembourg, Niger, Pakistan, Pays-Bas  
et République démocratique du Congo : projet de résolution**

### **Assistance pour le relèvement et la reconstruction du Libéria**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 45/232 du 21 décembre 1990, 46/147 du 17 décembre 1991, 47/154 du 18 décembre 1992, 48/197 du 21 décembre 1993, 49/21 E du 20 décembre 1994, 50/58 A du 12 décembre 1995, 51/30 B du 5 décembre 1996, 52/169 E du 16 décembre 1997, 53/1 I du 16 novembre 1998, 55/176 du 19 décembre 2000 et 57/151 du 16 décembre 2002,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>,

*Sachant gré* à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et au Groupe de contact international pour le Libéria d'avoir facilité la signature, le 18 août 2003, de l'Accord général de paix d'Accra, qui a notamment abouti à la création du Gouvernement national de transition du Libéria et prévoit la tenue d'élections démocratiques en octobre 2005, et de poursuivre leur coopération avec l'autorité de transition en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité au Libéria,

*Se félicitant* de la création de la Mission des Nations Unies au Libéria, en application de la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité, qui a instauré des conditions propices au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays,

*Se félicitant* également de l'achèvement officiel, le 31 octobre 2004, des opérations de désarmement et de démobilisation menées par la Mission et de la dissolution officielle des factions qui lui a fait suite le 3 novembre 2004,

---

<sup>1</sup> Voir A/59/293, par. 62 à 78.



*Considérant* que la tenue d'une élection présidentielle et d'élections générales libres et régulières en octobre 2005 est indispensable pour assurer l'unité nationale, la consolidation de la paix et la reconstruction,

*Vivement préoccupée* par la récente flambée de violence dans la ville de Monrovia et ses environs, qui menace gravement le processus de paix,

1. *Exprime sa gratitude* à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union africaine, aux pays donateurs, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour le précieux concours qu'ils apportent aux opérations d'aide humanitaire, et se félicite qu'ils aient adopté une approche globale de la consolidation de la paix au Libéria et dans la sous-région;

2. *Exprime également sa gratitude* à l'ensemble des pays donateurs, des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont participé à la Conférence internationale pour la reconstruction du Libéria, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 5 février 2004, lors de laquelle le Gouvernement national de transition du Libéria a présenté le Cadre de transition axé sur les résultats, et prie instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait d'honorer leurs promesses et leurs engagements;

3. *Demande* à tous les signataires de l'Accord général de paix signé à Accra le 18 août 2003 de faire respecter l'esprit et la lettre des dispositions de l'Accord, de s'efforcer de promouvoir le développement socioéconomique et une culture de paix durable dans le pays, notamment en s'engageant en faveur de l'état de droit, de la réconciliation nationale et des droits de l'homme, et de s'abstenir de toute action qui risquerait de compromettre le travail du Gouvernement national de transition;

4. *Invite* tous les États ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à fournir une assistance au Libéria pour favoriser l'instauration de conditions propices à la promotion de la paix, au développement socioéconomique et à la sécurité régionale;

5. *Exhorte* le Gouvernement national de transition du Libéria à créer des conditions favorables à la promotion du développement socioéconomique, de la paix et de la sécurité dans le pays, notamment en s'engageant à faire prévaloir l'état de droit, la réconciliation nationale et les droits de l'homme, et à mettre en place des processus ouverts qui garantissent la tenue, en octobre 2005, d'une élection présidentielle et d'élections générales libres et régulières avec la participation du plus grand nombre possible de citoyens, et dans une volonté de transparence de la gestion des dépenses gouvernementales et des fonds mis à disposition par les donateurs;

6. *Invite* la communauté internationale à fournir une assistance financière et technique au Gouvernement national de transition du Libéria en vue de faciliter la tenue d'une élection présidentielle et d'élections générales libres et régulières en octobre 2005;

7. *Exhorte* le Gouvernement national de transition du Libéria et tous les États à faciliter et appuyer le retour et la réinsertion des ex-combattants dans leur communauté d'origine, en accordant une attention particulière aux enfants;

8. *Sait gré* au Secrétaire général des efforts qu'il continue de déployer pour mobiliser une assistance internationale en faveur du développement et de la reconstruction du Libéria, et le prie de poursuivre ses efforts afin de mobiliser toute l'assistance possible de la part des organismes des Nations Unies et d'aider ainsi à la reconstruction et au développement du Libéria, en facilitant le retour et la réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et des soldats démobilisés;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante et unième session, de l'application de la présente résolution;

10. *Décide* d'examiner à sa soixante et unième session la question de l'assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction du Libéria.

---